

**Zeitschrift:** Berner Schulblatt  
**Herausgeber:** Bernischer Lehrerverein  
**Band:** 108 (1975)  
**Heft:** 50

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Organ des Bernischen Lehrervereins  
108. Jahrgang. Bern, 19. Dezember 1975

Organe de la Société des enseignants bernois  
108<sup>e</sup> année. Berne, 19 décembre 1975

## Zur Orientierung

Anlässlich der Ausserordentlichen Abgeordnetenversammlung des BLV vom 10. Dezember 1975 konnte Präsident Fritz Gerber bekanntgeben:

Unser neuer Zentralsekretär ab 1977 heisst

### Moritz Baumberger

#### Auszählungsergebnis:

Eingegangene Stimmzettel	3353
Leer	162
Ungültig	8
Gültig	3183
Absolutes Mehr	1592

Es haben Stimmen erhalten:

Moritz Baumberger	1862
Pierre Logos	1210
Dr. Etienne Berger	98
Jenny Schwob	13

Stimmbeteiligung: ca. 46% (genaue Mitgliederzahl erst im Januar 1976 bekannt)

Nach Bekanntgabe des Wahlergebnisses - es wurde mit Akklamation zur Kenntnis genommen - richtete Moritz Baumberger folgende Worte an die Versammlung:

*Herr Präsident,  
sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen,*

*Der Kampf um die Wahl eines neuen Zentralsekretärs des Bernischen Lehrervereins ist vorbei. Die Mehrheit der Stimmentenden hat sich für mich entschieden. Ich empfinde es nicht als einen persönlichen Triumph, aber ich bin froh über die Entscheidung der Berner Lehrer.*

*Diese Wahl hat keine neuen Probleme geschaffen, aber sie hat auch die alten nicht gelöst. Wir müssen das gemeinsam tun. Ich wünsche unserem Verein, dass die Befürworter von Herrn Logos auch jetzt noch zu ihrer Wahlparole stehen: Für die Einheit des Vereins. Ich jedenfalls bin bereit, mit allen Lehrergruppen in gleicher Weise offen, tolerant und sachbezogen zusammenzuarbeiten.*

\*

*Deux mots encore à mes collègues du Jura:*

*Je regrette de ne pas avoir pu venir à votre assemblée de Glovelier. C'était le jour des examens d'admission pour ma nouvelle classe et je ne pouvais manquer.*

*J'espère que nous trouverons pour la procédure de séparation entre les enseignants bernois et jurassiens des solutions satisfaisant les deux côtés.*

\*

*Hiermit erkläre ich Annahme der Wahl.*

(Ein ausführlicher Bericht über die Behandlung sämtlicher Traktanden der Delegiertenversammlung wird nach Neujahr erscheinen.)

H. A.

## Zur Wahl des Zentralsekretärs

Die Primarlehrerkommission nimmt erfreut Kenntnis vom Ausgang der Wahl eines Zentralsekretärs.

Wir danken allen, die uns unterstützt haben.

Wir gratulieren unserem Kandidaten und wünschen ihm erfolgreiche Tätigkeit im Interesse der gesamten bernischen Lehrerschaft, des Bernischen Lehrervereins und des bernischen Schulwesens. Wir sind davon überzeugt, dass es Moritz Baumberger gelingt, durch seine Integrität das Vertrauen aller Lehrerkategorien rasch zu gewinnen.

Im Vertrauen auf Einsicht, Vernunft und guten Willen appellieren wir an alle Lehrerkategorien und Lehrerorganisationen, ihre Kräfte der Zusammenarbeit und der gemeinsamen Erarbeitung gangbarer Lösungen zur Verfügung zu stellen. Es gibt keine Sieger und Besiegte, es gibt nur eine Menge unbewältigter Probleme, die der raschen Lösung harren.

In diesem Sinn und Geist betrachten wir den Wahlausgang als eine Verpflichtung unsererseits, weiterhin zum Verständnis innerhalb des Bernischen Lehrervereins beizutragen.

Für die Primarlehrer-Kommission

*Ernst Bodenmann, Vizepräsident  
Vreni Althaus, Sekretärin*

## Ziele der Erziehung und Lehrerbildung

Ergebnisse aus den Gruppendiskussionen nach dem Vortrag von Frau Prof. Dr. Jeanne Hersch (Fortsetzung und Schluss)

### Individualität und Sozialisation

Wenn die gesellschaftlichen Zustände der Jahrhundertwende und heute bewusst etwas «schwarz-weiss-gemalt» verglichen werden, ergeben sich etwa folgende Hauptmerkmale:

## Inhalt - Sommaire

Zur Orientierung .....	433
Zur Wahl des Zentralsekretärs .....	433
Ziele der Erziehung und Lehrerbildung .....	433
Nyafaru-Schulhilfe BLV .....	435
«November-Synode» der Sektion Schwarzenburg ...	435
Pensionierte Lehrkräfte der Region Thun .....	436
Theater im Jugendzentrum Gaskessel Bern .....	436
Ein schöner Brauch .....	436
Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes ...	436
Avenir de la Société pédagogique jurassienne (SPJ) .	440
Mitteilungen des Sekretariates .....	440
Communications du Secrétariat .....	440

*erst* eher statische Verhältnisse, Grossfamilie, ständische Welt, religiöse Dogmen, ethische Tabus, geringere berufliche und geografische Mobilität, Krisen und Konflikte vor allem durch äussere Ereignisse wie Kriege und Arbeitslosigkeit hervorgerufen;

*heute* eher Kleinfamilie (wo vor allem das Kind nicht mehr in eine fast sippenhafte Familienstruktur eingeordnet ist), viele Berufe sind in ihrer Tätigkeit «unsichtbar» geworden, Mobilität in vielen Lebensbereichen, Möglichkeit der Rollenspielhaltung (Beruf, Familie, Freizeit . . .), Flut der Sinneseindrücke; Krise der Gesellschaft.

Vieles, was früher unmittelbar durch die bestehenden Ordnungen anerzogen wurde, muss heute durch bewusste erzieherische Einflussnahme gelernt werden. Das Bestreben, Starrheit, Sturheit und Unfreiheit zu überwinden, hat nicht nur eine wünschbare verantwortungsvolle Freiheit in einer freien Gesellschaft gebracht, sondern oft auch Haltlosigkeit.

Wie Frau Hersch ausführte, braucht aber der Mensch die Gesellschaft; ohne sie kann er nicht ein freier Mensch werden, weil eine Freiheit in der Leere keine Freiheit mehr ist. Aufgabe der Gesellschaft muss es also sein, möglichst günstige Voraussetzungen zu schaffen, damit Individualität sich in verantwortungsbewusster Freiheit äussert.

Die Gruppe verzichtet auf ein Formulieren der Bedingungen, die zur Bewältigung dieser Aufgabe führen könnten – wohl im Bewusstsein, dass dies eine immerwährende philosophische Auseinandersetzung braucht, die alle Gruppenmitglieder schon im Ansatz überfordert hätte. Es wurden darum mehr praktische Forderungen an den Lehrer und seine Ausbildung gesucht, die helfen könnten, das gefährliche «Überspannungsfeld» Individuum/Gesellschaft in eine gesunde, sich ergänzende Wechselbeziehung zu bringen:

- Der Lehrer muss lernen, den Zwiespalt der «heutigen Welt» zu empfinden; Gesellschaft muss für ihn eine *erlebte* «Welt» sein. In die Ausbildung sind darum Sozialpraktika von längerer Dauer einzuplanen, vielleicht sogar auch Berufspraktika. Dem amtierenden Lehrer sollen Sabbatjahre nicht allein direkte berufliche Fortbildung erlauben, sondern auch das Erleben andersartiger Arbeits- und Daseinswelten. Dies würde einen sinnfälligeren und lebensbezogeneren Unterricht fördern.
- In der Ausbildungszeit muss dem Auszubildenden immer wieder Vertrauen erzeugt, erlebend fühlbar gemacht werden; denn nur aus diesem Vertrauen kann – trotz «Pannen» – Verantwortung erwachsen; und nur aus dieser selbst erlebten Haltung erwächst später die vertrauensvolle, zur Verantwortung hinführende Haltung des Lehrers den Kindern gegenüber.
- Heute wird die Forderung nach Teamfähigkeit erhoben. Teamfähigkeit kann aber schlecht anerzogen werden, wenn in der Schule (und in der Ausbildung) fast allein die Fächerbewertung, die Wertung des Menschen durch zahlenmässig ausdrückbare Zeugnisdurchschnitte über «Sein oder Nichtsein» entscheidet, kaum aber die Fähigkeit zur Zusammenarbeit, zu echtem Hinneigen und zur Hilfsbereitschaft. Schule jeder Art müsste heute unbedingt stärker anerkennen, dass es neben notwendigerweise messbaren Leistungen ein weites Feld unmessbaren, wertvollen menschlichen Seins gibt.

H. Riesen

## Lehrerpersönlichkeit

Unsere Gruppe bearbeitete die Fragen: Gibt es die «Lehrerpersönlichkeit»? Welche spezifischen Merkmale weist sie auf? Wie kann man «Persönlichkeit» schaffen oder fördern?

1. Zuerst wurden vorwiegend negative Assoziationen zum Wort Lehrerpersönlichkeit festgehalten: Der Lehrer wird als anders empfunden; er sollte einer Norm entsprechen, z. B. fehlerlos sein, er sollte anders sein als andere Bürger.

Demgegenüber sind jedoch für die Arbeit mit Kindern bestimmte Fähigkeiten und Haltungen sicher notwendig: Der Lehrer soll für die Kinder und für alle Vorgänge in der Welt offen sein und wahrnehmen können, was im Kinde vorgeht. Dazu gehört unter anderem, dass er interessiert ist am Erleben von anderen Menschen und an möglichst vielen Dingen seiner Umwelt.

2. Es soll dem Lehrer ein Bedürfnis sein, alles Geschehen nach seinem Sinn zu befragen, und er soll bereit sein, dem Kind eine Führung zu geben. Hier muss eingeschränkt werden, dass er sorgfältig darauf achten muss, einerseits das Kind nicht zu «überfahren», andererseits seine Führung nicht zur *Verführung* werden zu lassen.
3. Seine Mitteilungsfähigkeit sollte besonders entwickelt sein. Dazu gehört nicht nur die sprachliche Mitteilung, sondern auch eine engagierte, glaubwürdige Ausstrahlung von Mensch zu Mensch, die sich in lebendiger Mimik und Gestik ausdrückt.

Die Gruppe war der Auffassung, dass derartige Fähigkeiten nicht etwa geschaffen, aber durchaus gefördert werden können. Sie leitete deshalb folgende Forderungen für die Lehrerbildung daraus ab:

1. Die Auswahl der Seminaristen darf nicht nur nach intellektueller Begabung geschehen. Auch wenn es sehr schwierig sein mag, z. B. die Empfehlung der Sekundarlehrer für die Aufnahmeprüfung zu berücksichtigen, ohne dass Ungerechtigkeiten und falsche Argumente einfließen, darf man die schwere Aufgabe nicht umgehen, nicht nur nach den leichter messbaren Prüfungsergebnissen, sondern auch nach der persönlichen Eignung zu entscheiden.
2. In der Lehrerbildung ist das Vorbild des Seminarlehrers entscheidend. Deshalb forderte unsere Gruppe eine intensive Fortbildung der Seminarlehrer, die sich nicht nur auf die fachliche Kompetenz, sondern auch auf den Umgang mit Seminaristen, den Unterrichtsstil und die oben erwähnte Mitteilungsfähigkeit bezieht.
3. Eine praxisbezogene Fortbildung könnte den Lehrer davor bewahren, vor grossen Schwierigkeiten zu resignieren oder aber seine Fehler in Haltung und Methoden überhaupt nicht mehr wahrzunehmen. Dazu könnte ihn eine solche aus der Isolation seines Klassenzimmers herausreissen. Die Fähigkeiten, die teilweise die im positiven Sinne gemeinte «Lehrerpersönlichkeit» ausmachen, könnten gerade dort im Austausch mit Kollegen und Fachleuten gefördert werden.

P. Bärtschi



NYAFARU-SCHULHILFE  
BLV

PC Bern 30-9163

## Situationsbericht von Nyafaru

In Nyafaru geht das Leben trotz der Gefangennahme des Leiters durch die Regierung und trotz der zunehmenden politischen Spannungen in Rhodesien ruhig weiter. Man ist stolz darauf, dass aus der neuangelegten Forellenzucht für 4000 Franken Forellen verkauft werden konnten. Frischlinge sind jetzt selber gezüchtet worden und müssen nicht mehr teuer gekauft werden. Die Maisernte in diesem Herbst war gut. Es kamen auch viele Tangwenafrauen, um bei der Arbeit zu helfen. (Ein guter Teil des Maises kommt den flüchtigen Tangwenas in ihren Verstecken zugut!) Die Obstbäume und Beerenkulturen geraten ebenfalls gut dieses Jahr. Der Viehbestand erfreut sich guter Gesundheit, besonders jedoch die Schafherde.



Nyafarumädchen beim Karden der Wolle

Die Mädchen in der Webstube haben alle Hände voll zu tun mit Wolle waschen, karden, spinnen und weben. Die Decken und Teppiche lassen sich in der Hauptstadt Salisbury stets leicht verkaufen.

In Nyafaru weiss jeder, dass in diesen unsicheren Zeiten gespart werden muss. Auf dieser Kooperativfarm haben alle gleichviel Taschengeld, gegenwärtig ca. 10 Fr. im Monat. Die täglichen Bedürfnisse jedes einzelnen werden von der Genossenschaft gedeckt, z. B. Kleider, Zahnbürsten, Schuhe, Unterwäsche usw.

Umsichtig bauen sie auf der Farm die Bewässerungsanlagen aus und hoffen, bis Ende 1976 damit fertig zu werden. Die Erträge werden dadurch erheblich steigen.

Nyafaru liegt sehr nahe an der Grenze gegen Mozambique. Da viele rhodesische Jungafrikaner sich von den Frelimotruppen zu Widerstandskämpfern gegen das weisse Minderheitsregime von Jan Smith ausbilden lassen, bewacht die Regierung besonders eifrig dieses Gebiet. Dadurch wird die Versorgung der Tangwenafüchtlinge neuerdings stark erschwert. Zwei Tangwenas wurden ohne Warnung von rhodesischen Jagdpatrouillen erschossen, obschon sie sich jenseits der Grenze in ihren dort angelegten Maisfeldern befanden.

Bereits hat der Regierungschef von Tansania, Julius Nyerere, erklärt, der Ausbruch eines offenen Konflikts zwischen Weiss und Schwarz in Rhodesien sei nicht mehr abzuwenden. Auch in Nyafaru wird man zunehmend

damit rechnen müssen. Man gibt sich dabei Mühe, mit beiden Parteien gut auszukommen. Vorüberfahrenden weissen und afrikanischen Polizisten bietet man eine Tasse Kaffee an. Aber auch mit den Freischärlern pflegt man Kontakt. Vielleicht sind sie die Herren von Morgen!

In Afrika ist von entscheidender Bedeutung, dass wir gemässigte und der Mitmenschlichkeit verpflichtete Leute wie diejenigen in Nyafaru tatkräftig unterstützen. Vielleicht helfen wir dabei ein wenig, den Hass und die Zwietracht unter den Parteien etwas zu mildern. Nach einer eventuellen Befreiung Rhodesiens ist es wichtig, dass nicht die extremen Elemente unter den Afrikanern die Oberhand gewinnen, wie gegenwärtig in Angola beobachtet werden kann. *Ueli Lüthi, Grosshöchstetten*

## «November-Synode» der Sektion Schwarzenburg

Ganz im Zeichen der gespannten Auseinandersetzungen um die Wahl des neuen Zentralsekretärs des BLV stand die «November-Synode» der Sektion Schwarzenburg. So war es auch nicht verwunderlich, dass Sektionspräsident Hans Flach, Steinenbrünnen, einen erfreulich grossen Teil der Mitglieder unserer Sektion an dieser Versammlung begrüssen konnte.

Der Verlauf der Zusammenkunft gibt dem Berichterstatter allerdings Anlass zu einigen – zwar sehr persönlichen – kritischen Bemerkungen:

- Mit bewundernswerter Ruhe wurde von verschiedenen Seiten immer wieder versucht, Ruhe in die gespannten Auseinandersetzungen zu bringen. Aber die Ausgangslage war zu ungleich: Einzelne Kandidaten waren zu wenig – oder zu gut bekannt!
- Das persönliche Engagement einiger Votanten erschwerte eine klare Bewertung der vorgeschlagenen Bewerber.
- Der neugewählte Zentralsekretär tritt ein schweres Erbe an. Es ist nur zu hoffen, dass er die von seinen Anhängern eingebrachte Suppe (um nicht schärfer zu formulieren) nicht allein – zum Schaden des Vereins – wird auslöffeln müssen, bis dann seine «Gegner» ihn als «unseren» Vereinssekretär anerkennen werden.
- Wir Schulmeister bemühen uns stets, unsere tägliche Arbeit in einer Atmosphäre des Vertrauens zu tun. Wie auch der neue Zentralsekretär des BLV heissen wird: Er verdient das Vertrauen aller – und wird diese Haltung «seines» ganzen Vereins für die Bewältigung der grossen Arbeit dringend nötig haben.

War es so verwunderlich, dass nach zweieinhalbstündiger Aussprache die übrigen Geschäfte der Sektionsversammlung vor stark gelichteten Reihen behandelt werden mussten?

Die erforderlichen Wiederwahlen des Vorstandes wurden ohne weitere Bemerkungen erledigt. Als Nachfolger von Alfred Joss, Tännlenen, wurde Daniel Bürki, Albligen, neu gewählt.

An Kursen 1975/76 wurden genannt:

- Medienkurs mit Alfred Joss, Tännlenen;
- Bastelkurs für die Unterstufe mit Susi Joss, Moos;
- Sprachkurs mit Fritz Streit, Muri;
- Skikurs mit Hans Nydegger, Guggisberg.

Für einen Musikkurs II sowie einen Naturkundekurs (mit drei Exkursionen) mit Hans Joss, Moos, wird das Interesse noch zu ermitteln sein.

Arbeitsfreudige Kolleginnen und Kollegen wurden zudem zum freiwilligen Einsatz in einer regionalen Arbeitsgruppe zur Beratung des LEMO-Berichtes aufgerufen.

*Johannes Josi*

## Pensionierte Lehrkräfte der Region Thun

Ein weiteres Mal fanden sich die Angehörigen der Vereinigung pensionierter Lehrer und Lehrerinnen sowie eine Anzahl Gäste zu einer eindrücklichen, überaus stimmungsvollen Adventsfeier in der Johanneskirche Dürrenast ein, deren Räumlichkeiten für diesen Anlass seit einigen Jahren in verdankenswerter Weise zur Verfügung gestellt werden. Die diesjährige Feier wickelte sich im üblichen, bewährten Rahmen ab. Der erste Teil gelangte in der Kirche zur Durchführung, wo die Schülerinnen der Mädchensekundarschule unter der Leitung von Werner Plüss die Mitglieder der Vereinigung mit überaus ansprechender Adventsmusik erfreuten. Mit grosser Aufmerksamkeit lauschte die Zuhörerschaft ausserdem einer der Adventszeit angepassten Ansprache von Pfarrer J. Haller.

Der zweite Teil der Feier wurde in den weihnachtlich geschmückten Kirchgemeindesaal verlegt, wo bei Kerzenlicht gemeinsam ein Imbiss eingenommen wurde. Hier richtete der Präsident der Vereinigung, R. Thöni aus Gunten, ein herzliches Dankeswort an alle Mitwirkenden und an alle diejenigen, die sich zur Ausschmückung des Kirchgemeindsaals zur Verfügung gestellt hatten. *H.*

## Theater im Jugendzentrum Gaskessel Bern

### *Aufführung für Schulen*

Die Theatergruppe des Jugendzentrums Bern spielt am 17., 21., 23., 28. und 31. Januar 1976, jeweils um 20.30 Uhr, im Gaskessel zwei Etuden:

Ulrich Zimmermann: «Gehen»

Alfred Behrmann: «Der falsche Orpheus»

Beide Stücke eignen sich sehr gut für Abschlussklassen, da z. B. «Orpheus» in Gemeinschaftsarbeit Lehrer-Schüler an einer Berliner Schule entstanden ist und selbst bei Berufsbühnen gute Aufnahme fand.

Die Theatergruppe ist gewillt, sofern das Interesse von Seiten der Lehrerschaft gross genug ist, eine zusätzliche Aufführung für Schulen zu organisieren. Vorgesehen ist hierfür

*Dienstag, der 27. Januar, 20.30 Uhr.*

Aufführungsdauer 1¼ Std., Eintrittspreis Fr. 3.- gegenüber Fr. 5.- in den Normalvorstellungen.

Interessenten melden sich bitte bis spätestens 15. Januar schriftlich (Postkarte), unter Angabe der Schule und der Schülerzahl, an folgende Adresse: Peter Schaad, Murgenthalstrasse 33 b, 4900 Langenthal. Die Angemeldeten erhalten dann bis 20. Januar Bericht, ob die Aufführung durchgeführt werden kann oder nicht.

## Ein schöner Brauch

Es ist ein schöner Brauch, den wir auch in diesem Jahr weiterführen wollen: Dem Pöstler, der Zeitungsfrau, dem Hauswart, den Männern von der Kehrlichtabfuhr wollen wir mit einer kleinen Anerkennung danken für ihren Einsatz während des ganzen Jahres. Sie waren für uns da bei Regen und Schnee, aber auch dann, wenn andere Hitzeferien machten. Vielerorts hat es sich eingebürgert, dass das Geschenk aus einer Flasche besteht. Muss es denn immer etwas «Geistiges» sein?

Es gibt sinnvollere Geschenke als alkoholische Getränke.

*SAS*

## Schulwarte

*Schliessung der Ausleihe der Schulwarte während der Festzeit:* Die Ausleihe der Schulwarte bleibt von Mittwoch, den 24. Dezember 1975, 12 Uhr, bis am Montag, den 5. Januar 1976, 9 Uhr, durchgehend geschlossen. Es werden auch keine telephonischen Bestellungen entgegengenommen.

*Die Leitung der Schulwarte*

## L'Ecole bernoise

### Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM)

Rapport annuel 1974/75, présenté le 18 juin 1975 au Restaurant Innere Enge, à Berne

#### 1. Politique scolaire

##### 1.1 Grandeur des classes

Au cours du printemps 1974, le bruit courut que la DIP s'efforçait de réglementer de manière intensifiée la situation des enseignants. On pouvait donc s'attendre à une prise de position contraire à la pédagogie, ayant pour conséquence une réduction de certaines libertés accordées aux maîtres jusqu'à ce jour. Dans un communi-

qué paru dans la «Feuille officielle scolaire», on pouvait lire l'ordonnance relative aux leçons non données. De plus, la DIP annonçait que les classes de 35 élèves étaient à considérer comme normales.

Il ressort d'une enquête chez nos membres: dans très peu de cas, on a fusionné des classes ou renoncé à l'ouverture de nouvelles classes sans justification.

Le Comité cantonal SBMEM abonde dans le sens de la Société suisse des enseignants qui préconise que l'effectif d'une classe ne doit pas dépasser 25 élèves.

A la suite de plusieurs prises de contact avec la DIP, nous avons appris que celle-ci examinait tous les cas d'ouverture, respectivement de fermeture de classes selon des critères internes. Ces derniers ne seront évidemment pas publiés, chaque cas renfermant ses propres aspects.

En règle générale, de nouvelles classes sont ouvertes lorsque des conditions spéciales l'exigent. Le fractionnement de classes est en premier lieu l'affaire des communes, la DIP n'intervenant que dans les cas exceptionnels.

Le Comité cantonal pense que la manière de procéder de la DIP peut se justifier. Fin novembre, lors d'une séance à laquelle prenaient part les présidents de sections, nous sollicitons ceux-ci de signaler immédiatement au Comité cantonal les litiges pouvant survenir, et ce par le truchement des représentants des écoles: a) lorsque la DIP refuse l'ouverture de nouvelles classes, pourtant justifiées, b) lorsque la DIP décide la fermeture de classes sans justification.

### 1.2. Introduction et coordination de l'enseignement de la langue étrangère

La Conférence des directeurs cantonaux d'instruction publique institua une commission qui eut pour tâche de coordonner l'enseignement de la langue étrangère à l'intérieur de la scolarité obligatoire. Cette commission nous a fait parvenir son rapport et ses propositions pour consultation.

Ce rapport, de 120 pages, traite les points suivants: début de l'enseignement de la langue étrangère, buts à atteindre, méthodes, moyens d'enseignement, formation du maître responsable d'enseigner cette discipline.

Vu l'importance du problème, nous y avons voué toute notre attention. Nous nous sommes adressés à tous les collègues. C'est par deux filières que notre prise de position est parvenue à la KOSLO, interlocuteur de la Conférence des directeurs cantonaux d'instruction publique: a) par la SEB/SSE (Société suisse des enseignants), b) par la Conférence suisse des maîtres secondaires.

Si les propositions de la KOSLO coïncident dans une large mesure avec les nôtres, nous pensons que ce n'est pas le pur hasard, car nous avons collaboré activement à la solution de ce problème (au sein de la SEB et de la Conférence suisse des maîtres secondaires).

Voici les postulats les plus importants:

1. L'introduction de la langue française doit coïncider avec la 5<sup>e</sup> année scolaire, et non avec la 4<sup>e</sup>.
2. Cet enseignement ne doit surcharger ni les enseignants ni les élèves. Il s'agira donc de délimiter judicieusement la matière à enseigner et d'étudier à fond les plans d'études.
3. Le français ne deviendra discipline de promotion et de sélection qu'à l'école secondaire.

Il en résulte que l'introduction de la langue étrangère doit se situer le plus près possible de la première étape de sélection (passage à l'école secondaire).

Nous sommes curieux d'apprendre dans quelle mesure la Conférence des directeurs cantonaux d'instruction publique adoptera ces postulats et va les recommander aux cantons. Nous nous demandons aussi de quelle façon les cantons pensent les réaliser. Les représentants du corps enseignant auront pour tâche de veiller à l'application de ces conditions, afin d'éviter toute précipitation. S'il devait être possible, en Suisse, d'introduire et de coordonner cet enseignement sous la forme que vous venons de relater, un grand pas, en vue de réaliser le postulat relatif à l'égalité des chances, serait fait. De plus, les élèves en provenance d'un autre canton s'adaptent avec plus de facilité aux exigences de leur nouvelle école.

Plus l'étude des problèmes scolaires, très complexes, s'éternisera, plus les buts à atteindre seront différés. Il suffit de penser aux différentes structures scolaires, aux cantons qui n'ont pas encore introduit l'enseignement de la langue française, à la formation insuffisante du corps enseignant, aux problèmes financiers. De son côté, le corps enseignant est invité à faire son possible afin de permettre la réalisation de ce but.

### 1.3. Motion Müller

M. le député Müller demande de reporter l'entrée à l'école secondaire en 7<sup>e</sup> année scolaire. De plus, il souhaite qu'en principe l'examen d'admission soit supprimé.

Toutefois, de telles exigences empièteraient profondément sur la structure de l'école bernoise. Nous aurions aimé formuler notre réponse après avoir demandé à nos membres leur avis à ce sujet. Comme le temps imparti pour une telle consultation nous manquait, nous nous sommes alors adressés aux comités de sections. Vu que les avis exprimés ont correspondu à notre manière de voir, nous avons demandé au gouvernement de proposer au Grand Conseil le rejet de la motion Müller. Nous reviendrons, le cas échéant, sur ce sujet dans l'«Ecole bernoise», lorsque le Parlement aura pris position.

### 1.4. Postulat Golowin

M. le député Golowin prétend que les élèves de l'école primaire sont nettement désavantagés face à ceux qui fréquentent l'école secondaire. Il semble convaincu «qu'un bon nombre d'élèves de l'école primaire des classes 5 à 9 sont aussi doués que bien des élèves de l'école secondaire. Par conséquent, il demande au gouvernement d'étudier la possibilité d'introduire dans les classes primaires supérieures un certain nombre de disciplines permettant à l'écolier un raccordement futur».

De plus, le même député souhaite que le plan d'études de l'école primaire soit assimilé dans une large mesure à celui de l'école secondaire. Nous avons proposé le rejet du postulat dans sa version actuelle. Nous nous réservons le droit d'en reparler dans l'«Ecole bernoise».

### 1.5. La musique, discipline de maturité

En 1972, le texte suivant (art. 9, al. 5) fut incorporé dans l'ordonnance réglant les examens de maturité:

«Le dessin et la musique seront enseignés dans toutes les écoles soumises à l'enseignement obligatoire. Au niveau supérieur, ces deux disciplines deviendront des branches à option.»

Par souci d'assurer une unité de méthode dans l'enseignement de la musique dans les gymnases, la Commission de l'«Education musicale» a fait paraître une étude à ce sujet. La DIP nous a invités à prendre position. Nous partageons l'idée de maintenir la musique comme discipline obligatoire à l'intérieur de la scolarité obligatoire, à raison de deux heures par semaine. Au niveau supérieur, nous pensons aussi que la musique et le dessin devraient être des branches à option, également avec deux heures hebdomadaires. En supplément à ces deux heures hebdomadaires, l'idée d'introduire l'enseignement instrumental nous paraît favorable. Par contre, nous n'abandonons pas dans le sens de vouloir confier cet enseignement uniquement à une école de musique. Comme il importe avant tout que cette éducation soit de qualité, elle peut être confiée aussi bien à des professeurs de musique, engagés dans un gymnase, qu'à une école de musique, voire à des personnes de l'enseignement privé.

Avant d'introduire l'enseignement de la musique, il serait judicieux d'éclaircir un certain nombre de points: les buts à atteindre, la matière de cet enseignement, les effets financiers et personnels.

En notre qualité de représentants des écoles secondaires, nous souhaitons que le plan d'études relatif à l'enseignement de la musique, en tant que discipline à option, soit en étroite harmonie avec celui de la scolarité obligatoire.

## 2. Conditions de travail

### 2.1. Ordonnance relative aux enseignants qui remplissent des fonctions spéciales

Lors de la procédure de consultation, le Comité cantonal a consacré le plus clair de son temps à l'étude de cette ordonnance (entre autres: enquête auprès de nos membres).

Voici notre prise de position:

- En plus de son enseignement, chaque maître se chargera volontairement de travaux scolaires supplémentaires sans qu'il en soit dédommagé.
- Les maîtres chargés de fonctions spéciales devraient bénéficier d'une réduction d'heures, au lieu d'être indemnisés financièrement.
- Pour les directeurs d'écoles, l'ordonnance doit inclure la possibilité d'introduire un système de rotation ou de direction collégiale.
- Les indemnités accordées aux collègues qui remplissent une fonction spéciale seront équitables. Elles doivent correspondre à celles versées pour des fonctions analogues. Toutefois, il est important qu'elles soient calculées raisonnablement, afin de ne pas altérer le traitement de base du maître secondaire lors de négociations futures (il s'agit de procéder à des comparaisons avec d'autres fonctions similaires: inspecteur d'école, directeur d'école normale, recteur de gymnase).
- Remplissant une fonction supplémentaire, le directeur d'école a droit à un dédommagement (le directeur est responsable de la bonne marche de son école). Pour compenser ce surcroît de travail, il doit être allégé d'un certain nombre d'heures de son enseignement.
- Si les deux types d'écoles (primaire et secondaire) comportent le même nombre de classes, la fonction de directeur à l'école secondaire est plus astreignante que celle de son collègue à l'école primaire. Le traitement de celui-là doit donc être adapté à cette surcharge de travail.

Pour défendre ces principes, il nous a fallu «livrer une sorte de guerre sur plusieurs fronts». En agissant de la sorte, nous pensons ne pas nous être écartés du bon chemin. Soucieux d'agir pour le bien de la Société, il ne nous a pas été possible de tenir compte des intérêts particuliers, même traditionnels.

L'ordonnance, parue entre-temps, a permis aux intéressés d'en prendre connaissance. Comment faut-il la juger?

1. Le système de rotation et la direction collégiale sont possibles.
2. L'indemnisation pour une fonction différenciée est garantie.
3. Le montant du traitement des directeurs semble raisonnable. Il n'en est pas de même de celui des collègues engagés dans une grande école, où ils remplissent des fonctions spéciales (responsables

d'établir l'«horaire», préposés au matériel, organisateurs de collectes). Mais, dans l'ensemble, nous pensons que l'ordonnance est un progrès.

La possibilité de pratiquer le système de rotation ou la direction collégiale devrait inciter les collègues, qualifiés pour ce genre de travail, à accepter une telle charge. De ce fait, la Conférence des maîtres (selon la Loi sur les écoles moyennes, la Conférence des maîtres est une autorité scolaire) est revalorisée. Nous espérons que le corps enseignant en est bien conscient.

### 2.2. La Caisse de remplacement devient la Caisse de compensation du traitement

Juridiquement, la Caisse de remplacement pour les maîtres aux écoles moyennes bernoises est détachée de la SBMEM. Mais les membres de ces deux institutions sont pratiquement identiques et, statutairement, très liés entre eux: d'où étroite collaboration. Signalons que trois de nos membres du Comité cantonal ont collaboré à la révision des statuts de la Caisse de compensation du traitement. Grâce à cette caisse, le maître secondaire bernois touchera son traitement intégral pendant la période de deux ans, s'il devait tomber malade ou demander la retraite anticipée.

Nous considérons cette solution comme une véritable prestation de service à l'égard de nos membres.

### 2.3. Interpellation Kipfer

M. le député Kipfer revient au cas du Wankdorf. Dans une interpellation adressée au Conseil exécutif, le député demande dans quelle mesure une association syndicale peut boycotter le poste d'un enseignant devenu vacant à la suite d'une non-réélection légale et fondée. De plus, le même député aimerait savoir comment le Conseil exécutif pense empêcher dorénavant l'apparition de telles influences dans les affaires des commissions d'écoles. Il en ressort que l'interpellateur a été informé unilatéralement. Dans notre réponse (rédigée en commun avec la SEB), nous avons expliqué clairement que nous n'avions nullement l'intention de refuser notre assistance à des membres condamnés injustement, et que nous ne saurions comprendre que le Conseil exécutif nous empêche de collaborer dans l'intérêt de l'école. De toute façon, les organisations d'enseignants bernois nous ont toujours aidés à aplanir les difficultés.

## 3. Prises de contact avec d'autres organisations d'enseignants

### 3.1. Travail effectué au sein de la SEB

Le travail effectué au sein de la SEB a été exposé dans le rapport annuel 1974. Ce dernier figure dans l'«Ecole bernoise» N° 15/16 du 4 avril 1975. Les deux représentants SBMEM au Comité cantonal SEB ont collaboré activement à la solution des différents problèmes. La Commission des maîtres primaires, créée récemment, présente sans cesse de nouvelles propositions et revendications dont nous avons à nous occuper. En voici quelques-unes:

#### 3.1.1 Le programme d'activité de l'organisation des maîtres primaires

Selon leur programme, les maîtres primaires émettent essentiellement deux opinions: a) assimiler les crédits pour le matériel scolaire des écoles secondaires et primaires, b) légaliser le même temps de formation pour les enseignants des deux types d'écoles. Comme ces exigences nous ont paru d'une importance primordiale nous nous sommes adressés aux comités de sections et

leur avons soumis un questionnaire-réponse à l'intention des différents collèges. Plus de 70 écoles nous ont fait parvenir leur prise de position. La presque totalité des avis exprimés était conforme à la manière de voir du Comité cantonal. Nous publierons prochainement notre réponse relative au programme des maîtres primaires (également au programme modifié).

### 3.1.2. Formation du maître primaire

Une commission, instituée par la SEB, eut pour tâche d'étudier la possibilité de prolonger la durée de formation du maître primaire. Notre représentant SBMEM et collègue M. Hans Drück a collaboré à cette étude. Une édition spéciale de la «Schulpraxis» a publié les résultats du travail de cette commission. En principe, nous sommes d'accord que l'école primaire améliore sa formation et prolonge la durée de ses études. Dans la procédure de consultation, relatif au rapport KOLB, nous avons fait part de notre étonnement qu'aucune proposition pour une durée de cinq ans de formation n'a été faite. Nous fûmes également surpris que l'on n'ait pas mentionné de différence entre la durée de formation du maître primaire et celle du maître secondaire. Nous avons l'impression que plusieurs postulats relèvent plus d'une politique interne que d'un réel besoin d'améliorer l'enseignement à l'école primaire.

### 3.1.3. Intégration de la SBMEM dans la SEB

Selon l'avis de M. Moritz Baumberger, président de la Commission des maîtres primaires, le problème des traitements, abordé en 1973, aurait été débattu de façon défavorable pour les maîtres primaires. D'après lui, seuls les maîtres secondaires, bien dirigés dans leurs interventions, furent bénéficiaires du résultat. Depuis lors, on cherche à intégrer la SBMEM dans la SEB, selon le slogan: «L'union fait la force».

### 3.2. Travail effectué au sein de la Conférence des maîtres secondaires

La Conférence suisse des maîtres secondaires est l'organisation faitière des associations suisses des maîtres secondaires. Forte de 4500 membres, elle comprend 19 Conférences cantonales de la Suisse alémanique (Sekundar-, Bezirks- oder Reallehrer).

Principales tâches de cet organe:

- Prise de position relative à l'introduction de l'enseignement du français.
- Etude des problèmes «gymnase-école secondaire».
- Statistique des traitements.
- Publications de bulletins.
- Echanges d'expériences.

Le travail principal, élaboré par un comité directeur, se fait annuellement lors de deux séances d'une journée entière.

## 4. Problèmes de formation

### 4.1. Formation de base

Lors de la dernière Assemblée des délégués, nous vous annonçons que nous nous occuperions de la formation du maître secondaire. A cet effet, nous nous sommes adressés à M. Hasler, professeur, à nos deux représentants du Centre de perfectionnement ainsi qu'à la DIP. En 1974 (partie alémanique du canton), environ 250 candidats ont commencé leurs études en vue de l'obtention du brevet secondaire. Pour 1975, plus de 200 étudiants se sont annoncés. Il ressort d'une étude des inspecteurs que l'école secondaire (partie alémanique du canton de Berne) absorbe en moyenne près de 100

maîtres secondaires par année. Nous aurons donc à enregistrer dans un délai assez bref une pléthore de collègues. L'université aura, de son côté, à résoudre le problème de ce grand nombre d'étudiants.

Un groupe de travail, formé de quelques membres de notre comité, a examiné cette question. Il a ensuite énoncé quelques idées fondamentales.

### 4.2. Formation continue

Le voyage au Caucase, organisé par la SBMEM, est proche. Grâce à la parfaite organisation de M. Michel, de Grosshöchstetten, le Comité cantonal s'est vu considérablement déchargé de ce problème. Les seules difficultés proviennent du fait que la Commission de la formation continue a refusé de subventionner notre «voyage de vacances». Nous espérons fermement que la commission susmentionnée reviendra sur sa décision (ce qu'elle a fait).

## 5. Problèmes internes

### 5.1. Nouveaux statuts

Il y a une année entraient en vigueur nos nouveaux statuts. Pour permettre aux sections de se familiariser avec les nouveaux points, le Comité cantonal organisait en novembre dernier une conférence élargie des présidents de section. Voici les principales tâches des sections:

- Elaborer un programme d'activité et un rapport annuel.
- Créer des statuts de sections.
- Elire les délégués et leurs remplaçants.
- Nommer les représentants des écoles.

Cinq sections ont fait parvenir leurs règlements, dont plusieurs ont déjà été ratifiés par le Comité cantonal. Les autres le seront sous peu. Environ la moitié des sections nous ont adressé les noms des représentants des écoles.

### 5.2. Invitation des nouveaux collègues

A la suite de pourparlers avec la SEB et la Caisse de compensation du traitement, le Comité cantonal a rédigé une nouvelle formule d'adhésion. Celle-ci peut servir simultanément aux trois sociétés. Conformément à nos statuts, les nouveaux membres seront reçus par les sections. Par conséquent, ce sont elles qui leur feront parvenir les formules d'adhésion. Nous avons également fait imprimer de nouvelles formules d'invitation et d'orientation.

Les comités de sections adresseront les doubles au Comité cantonal. Celui-ci en gardera un et remettra les autres doubles à la SEB et à la Caisse de compensation du traitement.

### 5.3. SBMEM - Etudiants du «Sekundarlebramt»

Afin d'informer les futurs maîtres secondaires sur l'activité de la SBMEM, nous aurons dorénavant la possibilité de les rencontrer dans le cadre du cours «Ecole et Société» (une première réunion eut lieu au début juillet).

### 5.4. Généralités

L'attribution des diverses fonctions et tâches bien définies, les prises de contact avec nos futurs collègues, les efforts qui assurent à notre Société une structuration bien ordonnée tendent vers le seul et même but: contribuer efficacement au développement de notre école et à la réalisation de nos conditions de travail. Les décisions de politique scolaire (problèmes particuliers ou structures scolaires) dépendront toujours de composantes les plus diverses. Plus notre cohésion sera grande, mieux nos intérêts seront défendus.



Nous attribuons une grande importance à la fonction des représentants des écoles. Ils ont pour tâche de s'intéresser aux désirs des collègues et de nous les communiquer. A cet effet, le Comité cantonal a prié les présidents de sections de prendre périodiquement contact avec les représentants des collègues. Nous sommes d'avis que seules les rencontres personnelles peuvent garantir un travail harmonieux et efficace.

## 6. Epilogue

Au cours de l'année, le Comité cantonal s'est réuni douze fois. De plus, il a pris part à de nombreuses séances. Dans l'étude de trois problèmes importants, il s'est adressé chaque fois à tous les membres. Nous espérons avoir réussi à défendre au mieux les intérêts de notre Société. Le Comité cantonal remercie les enseignants, les autorités ainsi que toutes les personnes qui, au cours de l'année, ont œuvré au service de l'école.

*Le Comité cantonal SBMEM*  
(Version française: Paul Müller)

## Avenir de la Société pédagogique jurassienne (SPJ)

### *Le point de la situation*

Ces derniers temps, différents journaux jurassiens et romands publient à intervalles assez réguliers des nouvelles concernant l'avenir de la SPJ. Bien souvent, l'auteur de l'article ne vérifie pas suffisamment la provenance de ses sources si bien que de temps à autre des imprécisions ou des confusions au niveau des termes ou des délais peuvent induire en erreur le lecteur profane.

Il m'a donc paru judicieux, en cette fin d'année, de faire le point de la situation à l'intention des lecteurs de l'«Ecole bernoise».

### 1. Rapport du Comité général de la SPJ

Le 19 avril 1975, le Comité général de la SPJ adoptait, à une très large majorité, un rapport du Comité central de la SPJ. Rappelons que le Comité général SPJ comprend les membres du Comité central, les présidents des six sections francophones de la SEB, les délégués à la Société pédagogique romande (deux par section) et les représentants du Jura au Comité cantonal de la SEB (deux).

Le rapport voté à l'occasion de ce Comité général SPJ définit le genre de relations qui devraient s'instaurer entre les enseignants habitant le territoire du futur canton du Jura et les enseignants de la partie française du canton de Berne.

C'est ainsi que le Comité général SPJ a préavisé favorablement le rapport à l'intention des six sections de la SEB, estimant que *jusqu'à la séparation politique la SPJ devait continuer son activité normale* sans tenir compte des tensions dues aux événements. Il en va de la défense des intérêts de l'Ecole jurassienne sur le plan romand. La continuation de l'activité habituelle de la SPJ n'empêche nullement les enseignants des deux parties du Jura de se structurer en vue de la séparation politique qui interviendra d'ici quelques années. Le rapport définit ces relations comme étant *des perspectives à moyen terme*. S'agissant *des perspectives à long terme*, le Comité général avait choisi le système des *relations bipartites*, système qui obligerait les deux futures associations à garder un certain contact par-dessus les frontières cantonales.

### 2. Le point de vue des six sections de la SEB

A l'occasion des synodes qui ont eu lieu cet automne dans chaque section SEB, le rapport du 19 avril 1975 fut mis en discussion. Toutes les sections sans exception ont accepté la première partie du rapport, manifestant ainsi la volonté de voir la SPJ poursuivre son activité spécifique jusqu'à la séparation politique.

Les trois sections de Delémont, des Franches-Montagnes et de Porrentruy, réunies en assemblée commune à Glovelier le 21 novembre dernier, ont accepté en outre la 2<sup>e</sup> partie du rapport, soit la volonté d'instaurer plus tard les relations bipartites entre Jurassiens du futur canton et enseignants du Jura-Sud et de Bienne.

### 3. Les enseignants du Jura-Sud et de Bienne réservent leur attitude

De leur côté, les trois sections de Bienne-La Neuveville, de Courtelary et de Moutier ont chargé leur comité respectif d'organiser un synode rassemblant les trois sections afin qu'une décision commune soit prise concernant la deuxième partie du rapport SPJ. Cette assemblée aura lieu vraisemblablement au début de l'année 1976. Il faudra donc attendre jusqu'à ce moment-là pour savoir si les enseignants du Jura-Sud et de Bienne entendent entretenir plus tard un minimum de relations entre leur future organisation et celle de leurs collègues de l'Etat jurassien en voie de formation. *Paul Simon*

---

## Mitteilungen des Sekretariates

Das Sekretariat des Bernischen Lehrervereins bleibt geschlossen von Mittwoch, 24. Dezember 1975, 12 Uhr, bis Montag, 5. Januar 1976, 8 Uhr.

*Leitender Ausschuss des BLV*

---

## Communications du Secrétariat

Le Secrétariat de la Société des enseignants bernois restera fermé du mercredi 24 décembre 1975, dès 12 heures, au lundi 5 janvier 1976, à 8 heures.

*Comité directeur de la SEB*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne